

Direction de la réglementation et des libertés publiques Bureau des élections et de la réglementation générale et commerciale

Liberté Égalité Frateznité

Arrêté nº

du

Modifiant l'arrêté n°2A-2020-11-04-001 du 4 novembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de BELVEDERE-CAMPOMORO

Le Préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud Chevalier de la Légion d'honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu le code électoral, notamment ses articles L19 et R7 à R11 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 15 février 2022 nommant M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet hors classe, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu l'arrêté n°2A-2020-11-04-001 du 4 novembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de BELVEDERE-CAMPOMORO ;
- Vu la décès de la déléguée de l'administration survenu le 7 février 2022 ;
- Vu la candidature présentée le 7 mars 2022 par M. Damien DURAZZO pour assurer les fonctions de délégué de l'administration au sein de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de BELVEDERE-CAMPOMORO;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

<u>Article 1:</u> La liste des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de BELVEDERE-CAMPOMORO, désignés pour trois ans, annexée à l'arrêté du 4 novembre 2020 susvisé est remplacée par la liste annexée au présent arrêté.

Article 2: La composition de la commission est rendue publique par affichage sur les panneaux officiels d'information municipale et mise en ligne sur le site internet de la mairie.

Article 3: Le secrétaire général de la préfecture et le maire de la commune de BELVEDERE-CAMPOMORO sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse-du-Sud.

Pour le Préfet et Pardélégation, Le secrélaire général

Vama et delais de recours - Conformament aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administratif de Basta dans le délai de deux mois à compter de sa not featien ou de sa publication. Le tatural notification de la vier de partie que la profession de la

Annexe

MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE LA COMMUNE DE BELVEDERE CAMPOMORO (article L19, IV du code électoral : commune de moins de 1000 habitants)

Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal judiciaire
Titulaire: M. Michel ISTRIA	Titulaire :M. Damien DURAZZO	Titulaire : M. José MULTEDO
Suppléant : M. Pierre CASALTA	Pas de suppléance	Pas de suppléance